

Le **SAVI** a pour objectif d'accompagner des jeunes de 0 à 21 ans auteurs et/ou victimes de violences à caractère sexuel présentant des troubles liés à celles-ci. Le service vise à **aider ces mineurs** en créant les modalités adaptées à une **prise en charge gratuite et de proximité, sur les plans éducatif, thérapeutique et judiciaire.**

## LES 3 PÔLES DU SAVI

### Pôle thérapeutique



Une prise en charge thérapeutique personnalisée individuelle et/ou collective

### Pôle judiciaire



Un accompagnement du jeune dans les démarches judiciaires en tant qu'auteur et/ou victime

### Pôle éducatif



La co-construction d'un projet éducatif personnalisé pour chaque jeune, en lien avec les services éducatifs référents

## LES MISSIONS DU SAVI

### Soutien des professionnels

Information et accompagnement des partenaires pour repérer et orienter les mineurs auteurs et/ou victimes d'infractions à caractère sexuel

### Prise en charge des jeunes

Mise en place d'un accompagnement thérapeutique, éducatif et/ou judiciaire

### Bilan et orientation

Évaluation de la situation pour orienter le jeune vers des dispositifs adaptés du droit commun

### Accueil uniquement sur rendez-vous

Lundi : CAMS CMPP  
22 bis avenue Jean Jaurès  
89400 MIGENNES

Vendredi : Unité Territoriale de Solidarité  
60 rue Émile Zola  
89400 MIGENNES



Gérodine RENAULT (coordinatrice)  
Tél : 06 27 49 04 56  
Mail : savi.ctpjj-ouerre@justice.fr